S.A.S. MOREAU COIFFARD-HERRBACH

20 février 2023, transformation sans dissolution

Suite à la déclaration déposée par téléprocédure sur le site internet du ministère de la Justice, considérée comme complète le 19 décembre 2022, et en l'absence d'opposition du garde des Sceaux, ministre de la Justice, dans le délai de deux mois à compter de cette date,

La transformation en société par actions simplifiée de la société d'exercice libéral à responsabilité limitée « SELARL MOREAU COIFFARD-HERRBACH», titulaire d'un office de commissaire de justice à la résidence de Montreuil (Seine-Saint-Denis), est devenue définitive.

La dénomination sociale de la société est ainsi modifiée : « SAS MOREAU COIFFARD-HERRBACH »

Commissaire(s) de justice exerçant au sein de la structure :
Margaux COIFFARD, Yann MOREAU

Publication légale Depuis le 1er janvier 2021, la Chambre nationale des commissaires de justice (CNCJ) doit assurer la publicité de certains mouvements impactant les offices qui ne font plus l'objet d'un arrêté du garde des Sceaux (art. 7-1 D. 2018-872 du 9 octobre 2018)